

Comment recuperer ma caution

Par xavier972, le 04/04/2009 à 17:36

nous avons louer un appartement par une agence immobilliere nous avons redonner les cles et fait I etat des lieux de sorti le 07 janvier 09 et nous sommes le 04 avril 09 nou n avons toujours pas recu notre caution sachant que pendant la periode ou I on occupait I appartement il y a eu un changement de proprietaire (le nouveaux proprietaire na pas voulu continuer a travailler avec I agence mais jusqu a notre sorti nous avions toujours a faire a I agence)

maintenant I agence ne s occupe plus du logement et c est e proprietaire qui a la caution . apres I etat des lieux de sorti fait avec I agence nous avons recu un courrier de I agence pour nous informer des quelques retouche a effectue dans le logement et nous on dit de voir les choses avec le proprietaire directement car c est lui qui a les cles maintenant depuis la reception du courrier (15janvier09) nou avons essayer de joindre le proprietaire mais en vain

nous avons reussi a joindre le proprietaire difficilement fin mars ou nous avons discuter des quelques choses a refaire dans le logement par nous meme

depuis nous avons prevu de refaire les reparations mais le proprietaire etait injoignable aujourd hui il veut faire les travaux par un professionnel car il aurait trouver quelqu un pour le logement rentrant le 05 avril 09

nos questions

----a qui devrions nous avoir a faire pour les travaux et la recuperation de la caution?
----quel est le delai du proprietaire pour nous redonner la caution et si retard est ce qu il y a recours?

Par Solaris, le 05/04/2009 à 00:11

Il y a un retard car le propriétaire a deux mois pour faire retour du dépôt de garantie. Cependant, il déduira les travaux effectués du dépôt de garantie.

Envoyez lui une LRAR lui demandant de vous restituer le dépôt de garantie dans les plus brefs délais.

A défaut, vous pouvez faire une simple déclaration au greffe de la juridictionde proximité du lieu de situtiond de votre ancien logement.

Par xavier972, le 05/04/2009 à 00:20

je vous remercie de votre reponse donc je dois envoyer une lettre en recommender avec accuser de reception au propretaire, I agence n a plus rien a voir.